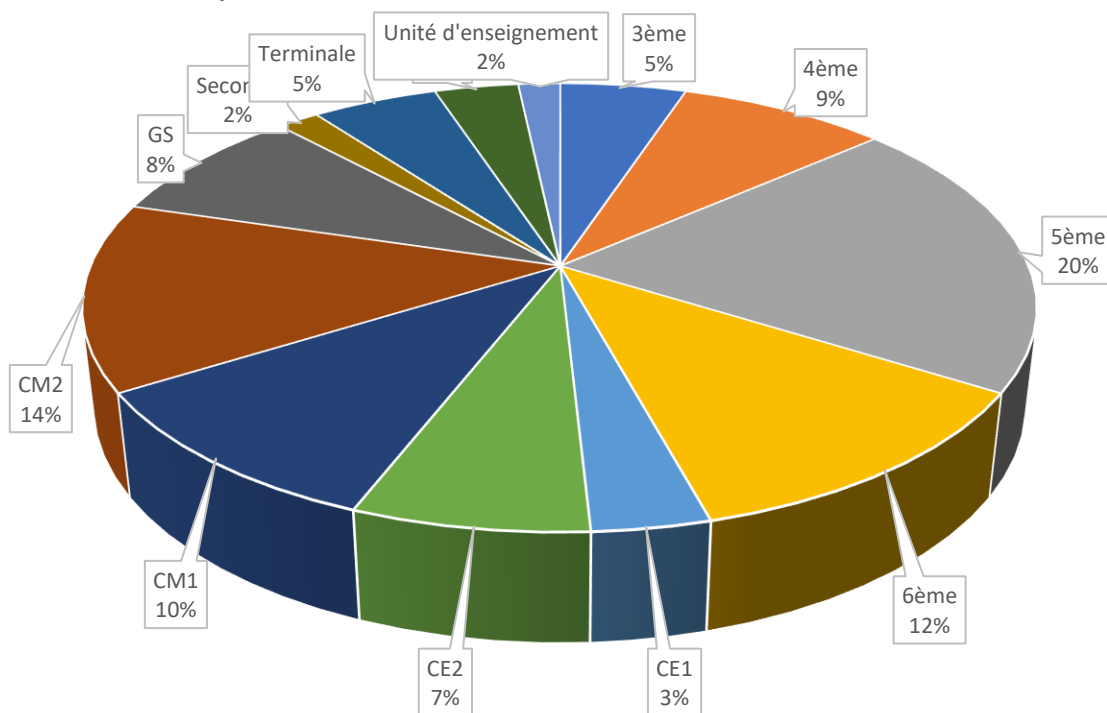
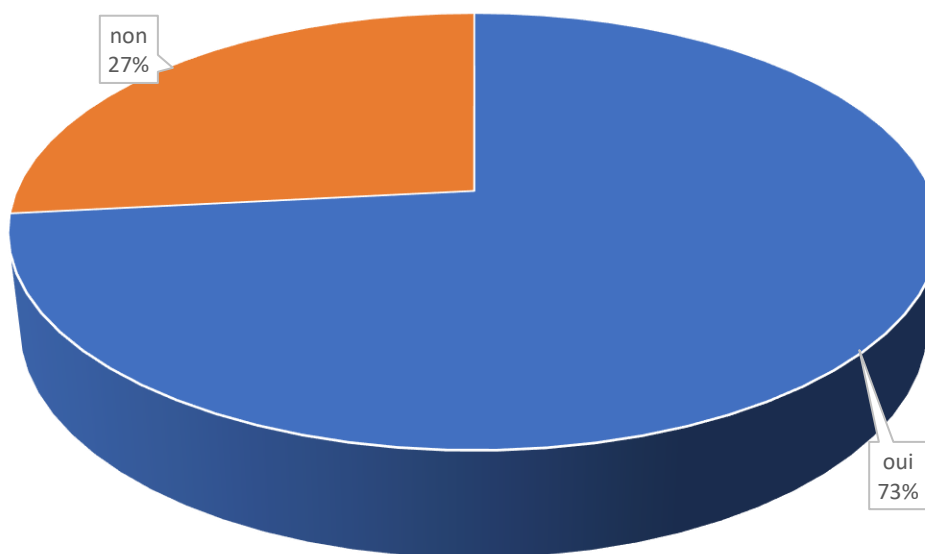


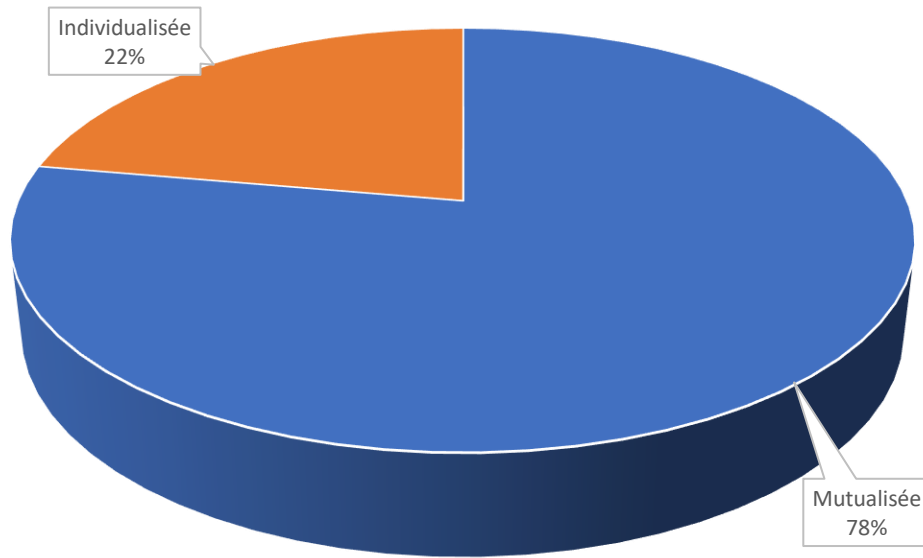
Dans quelle classe votre enfant est-il accueilli?



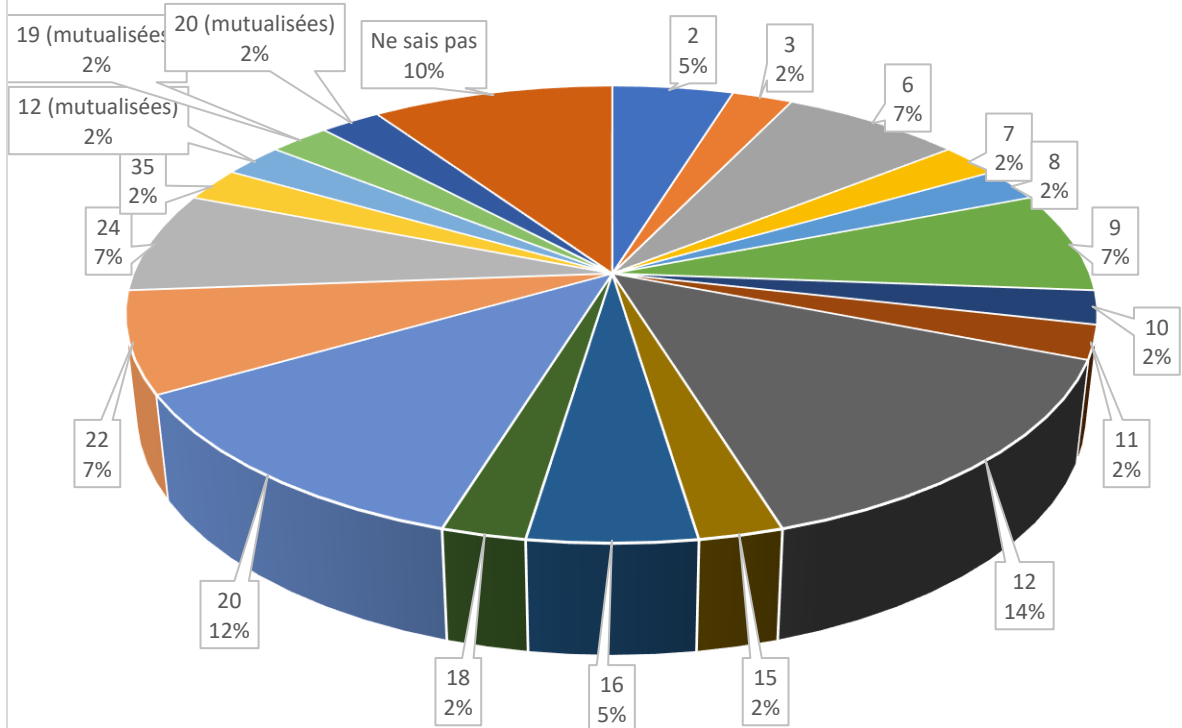
Votre enfant bénéficie-t-il d'un suivi par un AESH?

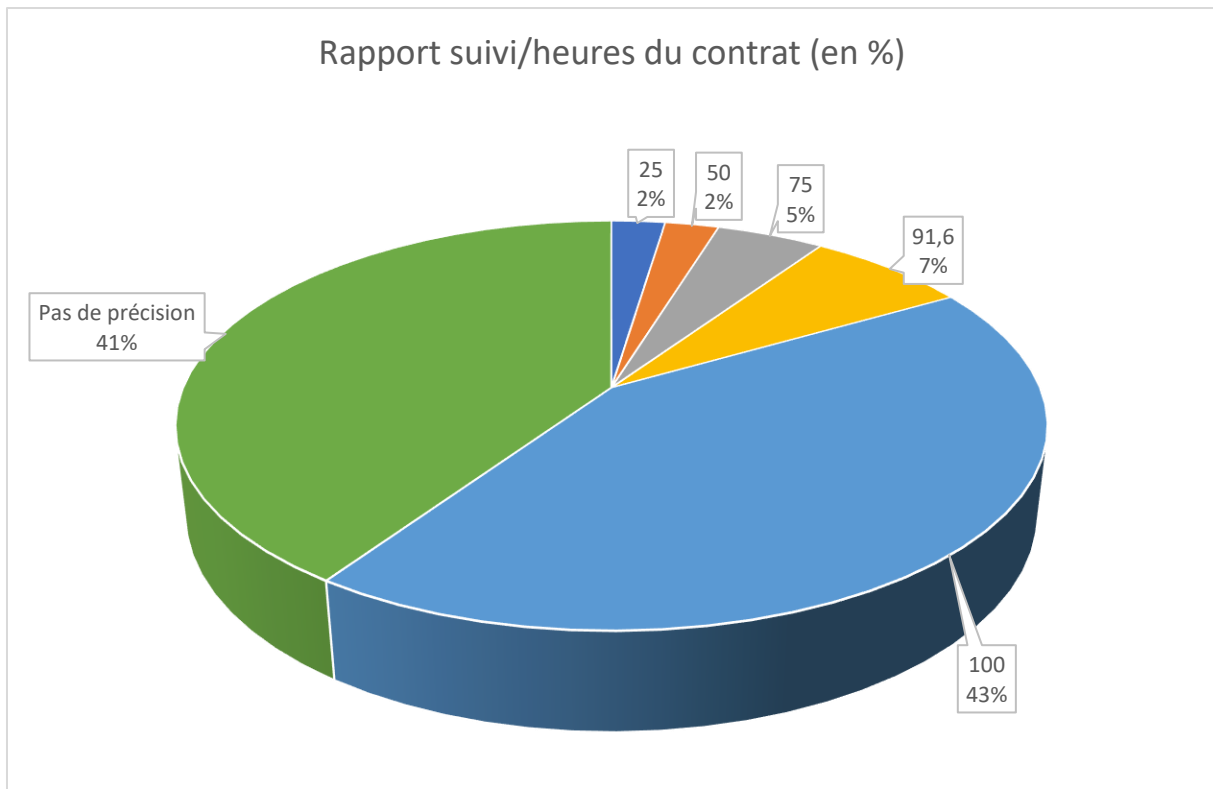


Cette aide est-elle?



Heures de suivi





Un meilleur suivi des emplois de tu temps.. cette année mon fils ne voit que rarement son aesh
Moyenne depuis le début de l'année 2-3 heures par semaine d'école.

Mon fils a 12 ans, il a une orientation Ulis collège et sessad, le sessad est présent depuis la rentrée mais faute de place en ulis mon fils est en classe de 6ème ordinaire. Cela devient de plus en plus difficile pour lui de suivre, nous souhaitons que son inclusion perdure mais nous aurons sans doute pas le choix que d'accepter qu'il soit orienté un jour en ime ...

Sessad tsia non mis en place, matériel pédagogique toujours pas disponible, aesh mutualisée non désignée...

Il serait utile que les parents puissent rencontrer les AESH qui suivent leurs enfants et expliquer les besoins de l'enfant.

Il serait bien de rencontrer les Aesh et que les parents expliquent les besoins de l'enfant.

pas assez d'heures pour un suivi scolaire normal et pas assez de connaissance de la part de l'AESH et de l'enseignante sur le handicap pour le suivi de l'enfant. Donc mauvaise prise en charge dont l'enfant subit (mise à l'écart du travail scolaire, pas de sortie scolaire ...)

Manque de savoir des institutrice sur ce qu'est un enfant dys

Des dossiers à monter sans arrêt, sans cesse vérifier, contrôler si tout est bien en place..

La lourdeur du dossier a refaire trop souvent

Elle est fantastique ça fait 3 ans qu'il la. Avant il en a eue 3 en 4 mois avec des absences.

Rôle de l'aesh très important pas suffisamment reconnu

Pas d'aide en cantine malgré une notification indiquant des besoins à ce niveau

22h obtenues en recours MDPH (12h attribuées initialement)

AESH en arrêt depuis plusieurs mois et remplacé que sur moitié du temps habituel. La MDPH a refusé une AESH pour la rentrée au collège de ma fille alors qu'elle est dyslexique dysorthographique et peut être dyscalculique d'après le médecin spécialisé dans les troubles des apprentissages.

Mon enfant (tsa et dyslexie) a droit à une aesh mutualisé mais avec le PIAL, il n'a presque personne (1 ou 2 h par semaine) et ça change régulièrement. Au final c'est la maîtresse qui l'aide. On ne sait pas combien d'heure il a droit d'aesh, aucune info par la MDPH ni par le PIAL ni par l'école...L'année dernière il avait une aesh 2 jours par semaine, et ça se passait très bien, elle était formée aux difficultés de mon fils, mais cette année elle a été affectée dans un autre établissement scolaire...

J'avais demandé un aesh individualisé mais la MDPH a notifié un aesh mutualisé et je trouve que cela ne suffit pas

Pas assez d'heures et quand le collège change les horaires l'AVS n'est pas forcément là.

L'accompagnement de mon fils par une Aesh est primordial pour sa réussite scolaire. Des heures supplémentaires auraient été un plus mais il a déjà la chance d'être accompagnée par une personne formidable.

Je trouve dommage que on ne puisse pas échanger avec l'établissement et l'aesh avant la rentrée de 6^e

Cela aurait faciliter bien des choses

Une AESH individuelle serait plus adaptée d'après ses instituteurs

Notre fils a besoin de matériel informatique validé par la MDPH.

Ce matériel aurait du être délivré courant octobre 2021 mais la personne en charge à la DSDEN du matériel informatique n'avait aucune visibilité. En effet, aucun PC ne pouvait être délivré à cause "De la crise des semis-conducteurs".

Nous en avons acheté un dans un magasin d'électroménager qui ne connaît pas "la crise des semis-conducteurs".

Un grand merci à la DSDEN pour l'accompagnement scolaire et l'aide apportée...
Yann HENRY
10 RUE DU PLATEAU
88510 ELOYES

Il serait bien que les AESH soit mieux formées et mieux rémunérées.
Leur travail est très important et permet la scolarisation des enfants en situation de handicap (aux besoins particuliers) dans le système scolaire "normal" et permet une évolution plus rapide et meilleure de l'enfant.

Pas de communication de la part de l'école sur les jours/heures de présence d'une AESH mutualisée. Quand on pose la question, on voit que ça dérange et on nous répond "c'est compliqué".

Nous n'avons pas de contact avec l'AESH Tout ce que nous savons , c'est notre enfant qui nous en informe

Malgré la notification de la MDPH pour une aesh mutualisée, ma fille en 4e n'a quasi plus d'accompagnement en cours (2-3h par semaine) alors que l'année dernière elle avait un accompagnement de 10h.

Cela se ressent sur ses résultats scolaires surtout dans les matières où elle en aurait le plus besoin.

La MDPH n'a pas précisé le nombre d'heure dont ma fille pourrait bénéficier, à moi de me battre encore une fois pour que ma fille puisse avoir l'aide nécessaire.

Nous n'avons pas obtenu d' AESH pour notre fils en primaire, alors qu'il en aurait eu besoin. Je trouve qu'il y a une trop grande inégalité entre les prises en charge accordées ou pas et sur des critères très discutables.

Justement, Aurélia avait une aesh depuis son cm1

Ses bulletins étaient bons, et même les félicitations en 5e avec l'aide de l'aesh, partagée et une dizaine d'heures.

Nous avons reçu une fin d'aide d'aesh en juin de sa 5e...

Elle était dans le 1er tiers de sa classe de 5e..

Depuis septembre, elle n'a plus du tout d'aesh, résultat, en 4e, dans le même établissement et sensiblement les mêmes enseignants : elle est 25 e sur 29 et a environ 9,3 de moyenne générale...

Bravo, merci beaucoup d'avoir enlevé une aide à une ado qui se donnait les moyens de réussir !

En 6eme, mon enfant bénéficiait de 6h d aesh mutualisé, on lui a retiré des heures sans nous avertir.

Le suivi n'était pas concluant pas de lien d'adaptation enseignant- élève- indication du ppps , il a choisi en 5eme de s'affranchir des aesh au profit de son ordinateur non sacs difficulté aujourd'hui

L'aide humaine a été supprimée cette année sans justifications. Sur la notification, il est noté que ce n'est pas la solution appropriée pour mon enfant mais aucune autre solution n'est proposée.

Il a également été décidé que des aménagements doivent être mis en place sans en décrire la nature. Aménagements que les professeurs n'ont pas le temps de mettre en place

Quelle lenteur administrative pour constituer un dossier mdph, il faut être patient ! Plus d'un an !!!! Malgré tout, même si l'éducation nationale n'est que très peu adaptée aux troubles dys de nos enfants, on rencontre des professeurs motivés et impliqués pour leur venir en aide

CM2 et ULIS Ecole

Elle est donc accompagnée par l'AESH-Co du dispositif ULIS lors de certaines inclusions en classe de référence. Elle se retrouve dans certains cours sans AESH et c'est en effet très compliqué pour elle.. (et si j'ose, j'ai aussi envie de dire pour l'enseignant qui se sent démuni face aux difficultés de mon enfant...)